

MAIRIE DE SAINT-RÉMY-EN-MAUGES

COMpte-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 MARS 2012

Etaient présents : Louis VINCENT, René PORCHER, Christophe CHENE, Catherine GRATON, Olivier SIELLER, Denis CHARRON, Joëlle CHAPIN, Jean-Michel ABLINE, Gérard AUDOUIN, André EMERIAU, Jean- Pierre PASQUIER, Fabienne COLAS.

VU par Nous, Maire de ST RÉMY-EN-MAUGES, pour être affiché à la porte de la Mairie le 21 mars 2012 conformément aux prescriptions de l'article L 121.7 du code des collectivités territoriales.

DEMANDEURS D'EMPLOI (à compléter)

58 demandeurs d'emploi - 26 hommes et 32 femmes

INTERCOMMUNALITE

Les délégués des commissions intercommunales font un compte rendu sommaire des précédentes réunions.

CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE compétent pour tous les agents de MONTREVAULT COMMUNAUTE.

Le Conseil Municipal décide le rattachement des agents de la commune de St Rémy en Mauges au Comité Technique Paritaire Unique, placé auprès de la communauté de communes compétent pour l'ensemble des agents des communes membres de la communauté de communes.

MODIFICATION DES DELIBERATIONS POUR PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Le CNFPT a cessé au 1^{er} janvier 2012 de prendre en charge les frais de transport des agents en formation professionnelle. Désormais ces frais seront pris en charge par la commune.

HABITAT INTERGENERATIONNEL

Mme Graton rappelle les résultats de l'enquête présentée fin octobre 2011 et résume les attentes des habitants en matière d'habitat intermédiaire entre le départ de la maison familiale et l'entrée en structure collective. Le groupe de travail constitué pour St Rémy s'est réuni le 1^{er} mars dernier. Le projet sur la zone St Michel (entre la rue du Pin et la rue d'Anjou) a été présenté. Le groupe souhaite rencontrer plusieurs bailleurs sociaux pour préciser leurs attentes. Une visite d'expérience existante est prévue en mai.

ACQUISITION TERRAIN Zone St Michel

M. Laurent Guiberteau, propriétaire à proximité de la zone St Michel a fait une proposition intéressante pour la commune qui permettra d'étendre la zone constructible, ainsi qu'une meilleure circulation sur la rue du Pin. Le Conseil Municipal décide l'acquisition d'environ 500 m² de terrain au prix de 45 € le m².

DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU)

La Commune n'exerce pas son droit de préemption urbain sur les biens ci-dessous

N° parcelles	Superficie	Adresse
D 206-208P-209P	550 M ²	9 rue du Parc
D 208P (échange)	59 m ²	9 rue du Parc
D 209P (échange)	63 m ²	7 rue du Parc
A847-858-861	320 M ²	17 rue de la Mairie

LOTISSEMENT LES JARDINS DE LA FONTAINE

L'étude de ce futur lotissement peut reprendre à la suite de la modification du PLU approuvé par le conseil communautaire en date du 16 janvier 2012.

Le Cabinet de géomètres devra prendre en compte les contraintes du SCOT pour la réalisation de ce lotissement. Ces contraintes imposeront à terme de réaliser 15/20 logements à l'hectare. Pour mémoire

les lotissements précédents comptaient 8/9 logements à l'hectare. Pour ce nouveau lotissement, il conviendrait d'arriver à 11/12 logements à l'hectare sur des terrains d'une superficie moyenne de 600 m².

Par ailleurs, un contact a été pris avec un organisme de logement social Maine et Loire habitat. Cet organisme participe à l'étude du lotissement pour la construction de quelques logements en location-accession permettant à des foyers à revenus modestes d'accéder à propriété, ainsi qu'à quelques logements locatifs.

Affiché le 21 mars 2012